

**ENTENTE INTERVENUE**

**ENTRE, D'UNE PART,**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

**ET, D'AUTRE PART,**

**LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - CSN (FSSS-CSN)**

**LE 7 JUIN 2024**

**LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. La personne salariée à l'emploi d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, qui antérieurement à l'obtention de l'un ou l'autre des titres d'emploi de CEPI (2490) et CEPIA (3456), bénéficiait d'un salaire supérieur, maintient celui-ci.
2. La personne salariée visée par le paragraphe précédent continue ainsi de progresser dans son échelle de salaire, et reçoit le taux de salaire qui lui est applicable pour la durée de son emploi dans les titres d'emploi de CEPI ou CEPIA.

**EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, le 7<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an 2024.**

**LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX  
(FSSS-CSN)**

DocuSigned by:

*Nadia Joly*

FA686350DD01422...

Nadia Joly  
Représentante du personnel en  
soins infirmiers et cardiorespiratoires

DocuSigned by:

*Audrey Lefebvre-Sauvé*

6CEC8CDE8332444

Audrey Lefebvre-Sauvé  
Porte-parole à la négociation du  
secteur public

**LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA  
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
(CPNSSS)**

DocuSigned by:

*Louis Bourcier*

74A5BB2B3EE54C2

Louis Bourcier  
Directeur général CPNSSS

DocuSigned by:

*Ariane Pasquier*

C462B20C501542E

Ariane Pasquier  
Porte-parole CPNSSS

**BUREAU DE LA NÉGOCIATION  
GOUVERNEMENTALE - SECRÉTARIAT  
DU CONSEIL DU TRÉSOR (BNG – SCT)**

DocuSigned by:

*Kim Lacerte*

021FBB74DB40405...

Kim Lacerte  
Directeur général  
Direction générale de la négociation –  
Secteurs public et Santé et services  
sociaux  
Bureau de la négociation  
gouvernementale